

N° 2016.27.12.270

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales sur Carbon-Blanc, place Grossostheim, réalisés par l'entreprise ATLANTIQUE REHABILITATION, rue Marie Curie 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES et ses sous traitants SANITRA et HYDROLOG ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du 09 janvier au 24 février 2017, l'entreprise ATLANTIQUE REHABILITATION et ses sous traitants SANITRA et HYDROLOG sont autorisés à effectuer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales sur Carbon-Blanc, place Grossostheim.

ARTICLE 2 : La chaussée sera rétrécie au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Les accès aux riverains, aux véhicules de secours et aux véhicules de collecte des déchets seront maintenus.

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin des entreprises ATLANTIQUE REHABILITATION et ses sous traitants SANITRA et HYDROLOG conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise ATLANTIQUE REHABILITATION

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 28 décembre 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.